



Dispositions particulières

Par **Fidélis**, le **17/03/2008** à **18:42**

Bonsoir,

Je dois insérer plusieurs dispositions particulières sur un contrat d'architecte.

En effet, je suis maitre d'ouvrage, j'ai reçu un contrat signé par l'architecte, celui-ci ne comporte pas de dispositions particulières.

Comment puis-je les insérer sur ce contrat?

En mention manuscrite sur l'espace laissé libre?

Sur une feuille jointe au présent contrat?

Quelles sont les précautions à prendre?

Merci Bonne soirée